

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

NEUVES-MAISONS

L'an deux mille vingt, le vingt novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 15

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX – Hélène DUMOND – Béatrice GEORGE –
Coryse GEORGES – KOENIG Amélie - Pascale NAVET – Emilie PIERROT ;
Mrs Daniel BORACE – Gérald DETHOREY – Gilles JOLY – Daniel KOENIG – Charles
LANGLADE - Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :
Le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le 25 novembre 2020
La convocation du conseil avait
été faite le 16 novembre.
La présente délibération a été
transmise à la Sous-préfecture de
Toul le 25 novembre 2020.
Le Maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un secrétaire dans le sein du conseil
Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2020 est adopté.

DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2021

N°1-VI-2020

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** la vente en bloc et sur pied pour la saison 2021/2022 des parcelles 12, 14, 16, et 18 inscrites à l'état d'assiette 2021 ;
- **Confie** la maîtrise d'œuvre correspondante à l'ONF, donne délégation au maire pour la signature des contrats d'entreprise et laisse à l'ONF le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- **Décide** de poursuivre l'exploitation des bois issus de la parcelle 26 inscrite à l'état d'assiette 2018 (délibération n°6-IV-2017 du 13 octobre 2017) et de les vendre en cessions amiables pour la saison 2020/2021, aux habitants de la commune inscrits dans les délais.
- **Fixe le prix** du stère réceptionné à 8,00 € HT.

Pour ce type d'exploitation,

- **Précise** que chaque inscrit dénommé « cessionnaire » s'engagera par contrat individuel au respect des clauses et règlements qui leur seront notifiés par écrit,
- **Fixe** les délais suivants :

- Façonnage et enstèrage : 15 avril 2021
- Vidange : 15 septembre 2021

Sauf dérogation délibérée en commission, en cas de non-respect des délais, la totalité du bois du lot redevient propriété de la commune.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COFOR

N°2-VI-2020

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2-V-2020 intitulée « Nomination d'un délégué à la COFOR »

Sur proposition de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de désigner monsieur Daniel KOENIG comme délégué titulaire à la COFOR et monsieur Gilles JOLY comme délégué suppléant.

CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AC433 APPARTENANT A UN PARTICULIER

N°3-VI-2020

Dans le cadre de la mise en conformité du réseau incendie dans le secteur de la route des Gimeys, monsieur le maire informe qu'il est nécessaire d'implanter un poteau à l'extrémité de la parcelle N°AC433 appartenant à monsieur et Madame MARC Hervé demeurant 13 route des Gimeys.

Afin de formaliser cette mise à disposition gratuite, le maire donne lecture d'une convention de prêt à usage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes de cette convention,
- Autorise le maire à la signer.

VENTE DE LA PARCELLE AC653

N°4-VI-2020

Le maire donne lecture d'un courrier émanant de monsieur Michel DROUOT demeurant au 3 chemin de Maizières à Sexey-aux-Forges. Il souhaite acquérir la parcelle AC653 d'une superficie de 32 m² appartenant à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (contre : Céline BAUDON, Charles LANGLADE),

- **Accepte** de vendre cette parcelle à Monsieur Michel DROUOT,
- **Fixe** le prix à 15 euros le m²,
- **Donne** pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE AVE EST MULTICOPIE

N°5-VI-2020

Le contrat de location du copieur de la mairie arrivant échéance, la société Est Multicopie propose de le renouveler pour une durée de 21 trimestres à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ◇ **Décide** d'accepter la proposition suivante faite par la société Est Multicopie domiciliée à NANCY :
 - Copieur KONICA Minolta C300 avec chargeur Dual scan, 4 magasins 500 feuilles,

module de finition externe et kit brochures :

Loyer trimestriel : 705,00 € HT

◇ **Autorise** le maire à signer le contrat correspondant.

**TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE ET DE L'ECOLE
COMMUNALE**

N°6-VI-2020

Monsieur le maire explique au conseil municipal que dans la continuité des travaux de stabilisation du versant est de l'église et suite aux désordres apparus sur celle-ci et sur l'école, il serait judicieux de prévoir des travaux de réfection de ces bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention auprès :
 - du Conseil Départementale,
 - de l'Etat au titre de la DETR 2021,
 - du Conseil Régional.

Pour le projet suivant :

- Réfection de l'église et de l'école pour un montant estimatif de 172 225 € HT soit 206 670 € TTC.

- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS